

20260716 Rue89 Lyon

<https://www.rue89lyon.fr/2026/07/16/dispositif-rare-aider-mineurs-isoles-menace-retrait-etat-metropole-lyon/>

À Lyon, un rare dispositif d'aide aux mineurs isolés menacé par un retrait de financements

Dans la métropole de Lyon, une centaine de places d'hébergement sont consacrées à l'accompagnement de jeunes étrangers en recours. Ce dispositif pourtant efficace,, cofinancé par la préfecture et la Métropole de Lyon, pourrait disparaître avec le désengagement de ces institutions.

Marie Allenou



À Lyon, 350 mineurs isolés se retrouvent dans la rue en attente des réponses sur leurs recours pour la reconnaissance de minorité. ©MP/Rue89LyonPhoto : MP/Rue89Lyon

Créées en 2020 par la Métropole de Lyon (alors dirigée par les Écologistes), les « Stations » sont un dispositif expérimental et rare en France : 102 places d'hébergement pour aider de jeunes migrants vulnérables, qui sont en recours devant un juge des enfants pour être reconnus mineurs. Dans un statut administratif flou, ceux-ci vivent la plupart du temps à la rue.

Selon des informations obtenues par Rue89Lyon, et un communiqué du collectif Soutiens/migrants Croix-Rousse, les deux financeurs de ces hébergements, la préfecture du Rhône et la Métropole de Lyon, envisagent de se retirer. Ce qui signerait la fermeture des Stations.

Depuis quelques semaines, le collectif a notamment constaté que plus aucun jeune n'a pu entrer dans le dispositif. « Nous dénonçons cette décision extrêmement brutale, bafouant toujours plus le principe de présomption de minorité au mépris de la Convention internationale des droits de l'enfant », écrit le collectif dans son communiqué.

« C'est dommage car ça fonctionnait bien, soupire un acteur du secteur de l'hébergement. Les jeunes finissaient par être reconnus mineurs, il y avait un bon turnover sur les places et ils rentraient en formation sur des métiers en tension. »

Selon des statistiques des associations et de la Métropole de Lyon, entre 75 et 80 % des jeunes accompagnés sont reconnus mineurs à l'issue de leur recours. Ils sont ensuite pris en charge

par l'aide sociale à l'enfance jusqu'à leurs 18 ou 21 ans. Le collectif Soutiens/migrants Croix-Rousse estime que 738 jeunes ont pu être accompagnés dans les Stations depuis 2020.

700 000 euros par an

Des arguments qui n'auront pas suffi à convaincre la Métropole de Lyon, en recherche d'économies. Lors de la commission permanente du 22 juin, une délibération a été votée pour financer des associations en charge de dispositifs d'hébergement pour le compte de la collectivité. Alors que ce vote incluait d'ordinaire le budget alloué aux Stations, d'environ 700 000 euros par an, le dispositif était absent de la délibération.

« Ces places d'hébergement sont d'une grande nécessité, car les jeunes accompagnés sont pour certains vulnérables à la traite d'êtres humains, notamment les jeunes filles », détaille Lucie Vacher, conseillère métropolitaine écologiste, et ancienne vice-présidente chargée de la protection de l'enfance, à l'origine des Stations. « Je crains que le nouvel exécutif ne revienne sur une avancée de la précédente majorité pour des raisons dogmatiques », déplore-t-elle.

Pour l'heure, hormis la disparition des financements du dispositif dans une délibération, aucune annonce officielle n'a été faite. Lucie Vacher espère encore que Nathalie Frier, la vice-présidente en charge de la protection de l'enfance, et Véronique Sarselli (LR), présidente de la Métropole de Lyon, fassent machine arrière. « Je les invite à aller visiter le dispositif et rencontrer les acteurs associatifs », plaide Lucie Vacher.

Contactée, la Métropole de Lyon n'est pas revenue vers nous à l'heure de la publication de cet article.

Lyon bataille pour un maintien du financement de l'État

Le retour de ce financement est d'autant plus incertain que l'État souhaiterait aussi se désengager, selon nos informations. Le bruit courait depuis plusieurs mois déjà dans les milieux associatifs et institutionnels d'un possible arrêt de financement de la part de la préfecture du Rhône. Celle-ci subventionne la moitié de l'un des deux sites d'hébergement, ouvert en 2022. Une ouverture qui avait permis [l'évacuation d'un squat](#), où étaient logés une cinquantaine de jeunes en recours.

Si le collectif Soutiens/migrants évoque une fermeture successive en septembre puis en décembre des deux lieux d'hébergement, les autres acteurs associatifs et institutionnels contactés par Rue89Lyon sont encore dans le flou. « Cela ne semble pas acté définitivement du côté de l'État, cela pourrait être un resserrage avec des critères plus sélectifs. Des communes se mobilisent pour inverser le cours des choses », évoque l'une de nos sources.

Des discussions seraient notamment en cours avec la Ville de Lyon sur le sujet, car les deux lieux d'accompagnement se trouvent sur son territoire. La municipalité plaide pour le maintien des Stations. « Avec le maire, nous faisons un travail de lobbying auprès de la Métropole et de la Préfecture. Il y a de l'hésitation, mais on devrait pouvoir obtenir leur maintien », affirmait au [Progrès](#) Bruno Couturier, l'adjoint aux Solidarités à la Ville de Lyon, le 30 juin dernier.

Contactée, la préfecture du Rhône n'est pas revenue vers nous avant la publication de cet article.

La présomption de minorité réclamée par les associations

Si la fermeture des Stations se confirmait, la situation deviendrait d'autant plus critique pour les jeunes accompagnés. Les 102 places existantes étaient déjà insuffisantes. Une centaine de mineurs en recours devant le juge dorment déjà dans des conditions de vie extrêmes, exposés au froid et à la chaleur, dans un campement au jardin des Chartreux (Lyon 1^{er}). Une cinquantaine d'entre eux vivent de leur côté dans un squat, rue Henri-Gorjus (Lyon 4^e).

Lire aussi sur Rue89Lyon

[*Un nouveau squat à Lyon 4e pour loger des jeunes migrants*](#)

[*\[En photos\] La réalité de la détresse des mineurs isolés du parc des Chartreux*](#)

Pour mettre fin à cette situation instable, associations et collectifs réclament depuis plusieurs années la mise en place d'une présomption de minorité, tant qu'un juge n'a pas statué. Elle permettrait la prise en charge de ces jeunes par la Métropole de Lyon, compétente sur la protection de l'enfance. Une loi allant dans ce sens a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2025, mais est encore en attente d'examen par le Sénat.